



Le 17 novembre 2010

Monsieur Serge R. Tremblay  
Directeur principal, Projets de transport et construction  
Hydro-Québec  
Place Dupuis, Tour 1, 16<sup>e</sup> étage  
855, rue Sainte-Catherine Est  
Montréal (Québec) H2L 4P5

**Objet : Deuxième série de questions et commentaires concernant le poste de  
Saint-Bruno-de-Montarville à 315-25kV  
(Dossier 3211-11-098)**

Monsieur,

Afin de compléter l'information relative au projet cité en titre, vous trouverez ci-annexé un document précisant des questions et commentaires pour lesquels nous désirerions avoir une réponse le plus rapidement possible.

Les réponses à ces questions et commentaires peuvent être regroupées dans un rapport distinct (addenda), déposé en trente (30) copies. Si vous préférez inclure les réponses dans une version révisée de l'étude d'impact, celle-ci devra être déposée en trente (30) copies. Vous devrez aussi déposer six (6) copies de ces documents sur support informatique. Les copies électroniques devront être en format PDF (Portable Document Format) et présentées comme il est décrit dans le document *Dépôt des documents électroniques de l'initiateur de projet*, produit par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

La chef du Service des projets  
en milieu terrestre,

Marie-Claude Thérberge

p. j. Document de questions et commentaires

## **Deuxième série de questions et commentaires portant sur le projet de poste de Saint-Bruno-de-Montarville à 315-25kV**

---

### **Analyse des variantes :**

**Réponse QC-10** (en lien avec la section 3.3.6.1 *Développements résidentiels projetés*) : Dans sa réponse, Hydro-Québec ne fournit pas de renseignements sur les développements résidentiels prévus à proximité du futur poste :

- Qu'entend-on par des développements de « faible » et « moyenne » densité?
- Quel est l'horizon de développement prévu pour la zone située au sud de la route 116?
- Le nombre estimé de personnes pouvant s'installer dans cette zone serait de quel ordre?

Hydro-Québec indique que le champ magnétique « sera faible ( $<0,4 \mu\text{T}$ ) sur la propriété d'Hydro-Québec à l'extérieur de ce périmètre ». Pourtant, dans sa réponse à la question 19, Hydro-Québec indique que « la valeur prévue du [champ magnétique] à la clôture du poste est de l'ordre de  $0,4 \mu\text{T}$  ».

- Clarifier la mesure prévue du champ magnétique à la limite de la propriété d'Hydro-Québec et au-delà de cette limite.

### **Courbes de champs électromagnétiques – CEM :**

**Réponse QC-19** : Il est indiqué que Hydro-Québec a concentré son attention sur l'emplacement 3 pour produire des courbes de CEM.

- Veuillez nous fournir une carte illustrant les niveaux de CEM attendus à l'emplacement 3.

### **Suivi environnemental :**

**Réponse QC-24 et QC-25** : Hydro-Québec prévoit mesurer l'intensité des CEM après la mise en service du poste mais aucune information n'est fournie concernant la manière et la durée du suivi des CEM. Par ailleurs, la durée du suivi du climat sonore n'est pas précisée.

- Veuillez compléter les renseignements demandés.